

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le tirage de câbles et soudures de fibres optiques sur infrastructures existantes, poteaux orange et énedis et chambres télécoms ainsi que la dépose de câble aérien réalisé par STEG - ZI Louis Blanqui - 59640 GRANDE SYNTHÉ.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo, rue Broncquart et rue Albert Thomas du **Lundi 14 Avril 2025 au Vendredi 2 Mai 2025**.

Article 2 : La zone sera limitée à 30 km/h avec rétrécissements de chaussée.

Article 3 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise STEG,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 1 Avril 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **9 AVR. 2025**